

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 4 DECEMBRE 2023**

**OBJET : Délibération pour valider le versement des subventions du Département à l'école dans le cadre des voyages scolaires 2021-2022.**

Le quatre décembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE  
Nb de membres en exercice : 16

Secrétaire de séance : Sylvie GIRAUD

Convocation en date du : 27 novembre 2023

**PRESENTS** : ACHIN Richard, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain

**EXCUSES** : AUBERT Sylvain, BARBAN Daniel (pouvoir donné à ACHIN Richard), GALLAND Daniel, HELSEN Véronique

Monsieur le Maire revient sur la délibération n°46/2022 sur la demande de subvention pour le voyage scolaire 2021-2022 au département. Il précise le montant des subventions versées à la mairie par le CD05 :

- 5 483€ ont été attribués pour financer le séjour des CE et CM
- 432€ ont été versés à la commune pour financer le voyage scolaire des GS et CP

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à valider le reversement de ces deux subventions à l'école.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** que les deux subventions attribuées à la commune par le Département soient reversées à l'école.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,  
Richard ACHIN



**COMMUNE d'AUBESSAGNE**

8 chemin derrière le Serre - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43

Mail: [mairie@aubessagne.fr](mailto:mairie@aubessagne.fr)